

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 26 janvier 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (362r, 263r, 364r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 26 janvier 1888, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 41 (3)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45195>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Marie Moret informe Tisserant que les opérations d'inventaire vont commencer le mercredi 1er février 1888 et elle lui fait part de ses craintes sur des réclamations qui pourraient être formulées sur la donation réciproque des époux Godin-Moret et sur sa fortune personnelle. Sur la créance hypothécaire : « Cette dette me répugne. » Elle aimerait que Tisserant puisse vivre ici un temps comme autrefois ; elle lui explique que les préoccupations d'affaires liées à la succession lui sont odieuses. Sur l'emprunt hypothécaire. Elle envoie ses compliments et ceux de sa sœur et de sa nièce à la famille Tisserant.

Support La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Compliments](#), [Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Santé](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

d'm

Guise, Familiestrie 26 janvier 1888

Bien cher Monsieur Kisselant,

Je vous confirme ma lettre du 23. J'ai reçu avant-hier votre télégramme et suis dans l'attente de votre réponse promise.

— Les opérations d'inventaire vont commencer mercredi 1^{er} février à 9^h du matin. Surgira-t-il des réclamations, des incidents concernant la donation réciproque insérée au contrat de mariage, ma fortune personnelle, ceci, cela . . . il paraît que ce ne serait pas impossible.

Qui réparera ? Les exécuteurs testamentaires ont-ils précisément, comme il me le semble, qualité pour cela ?

— Penseant au partage, la veance hypothécaire m'occupe beaucoup. Les uns, ici, pencheraient pour la laisser tout entière aux mineurs, si on l'acceptait pour eux. Moi j'aimerais mieux que la 1^{re} en recouche la moitié. Cette dette me répugne. M. Genault dit que la question est à ce-

mineur, également, au point de vue des droits de succession ; peut-être y aura-t-il là quelque avantage pour la 1^{re} à recevoir la moitié de cette héritage ?

Que je vendrais, à tous les points de vue, que nous passions vivre ici, un temps, comme autrefois !

Toutes ces préoccupations d'affaires auxquelles je m'entends bien me cassent le tête et me vont adoucir. Cela joint aux peines de l'épreuve que je traverse me ferait succomber si cela devait durer . . . ajouté le poids de la héritage en perspective, et qui dimanche peut-être, dimanche très-probablement va être une réalité !

Quand nous étions venus ici, lors de l'emprunt hypothécaire, il a été dit qu'il restait à épeler (surtout en cas de décès de notre bien-aimé André) la transcription des biens constituant les apports sociaux et qui, au cadastre ou à l'enregistrement (je ne sais où ?) sont demeurés portés au nom de mon mari.

N'avez-vous pas quelque importante indication à nous donner à ce sujet ?

Je n'en ai pas encore dit mot à

M. Gauault puisqu'il n'est resté ^{ici} que juste le temps des funérailles, et je ne le reverrai que mercredi prochain à l'arrivée du train de 9 heures du matin au moment précis où les hommes de loi le prendront pour faire l'inhumation.

Jugez si je me sens seule !

soir - Je reçois votre cher mot du 3 et j'espère avoir votre lettre demain.

Combien je déploré d'avoir encore à vous prier de répondre à celle-ci dès que vous le pourrez quand vous êtes aussi ébranlé de besogne !

Bien cher ami, merci de l'affection qui palpite dans chaque mot de votre lettre. Mes deux sœurs restent tout bien en ce moment, Dieu me les garde ainsi ! Elles vous envoient leurs plus tendresses. Présentez nos meilleurs compliments à votre famille et croyez moi à vous de tout cœur

Marie Gatin